

## Procès-verbal de l'assemblée générale 2023

Date                   Mardi 27 juin 2023  
Lieu                    Hôtel Thorenberg/Rest. Maximo, 6014 Littau  
Réunion               09 h 15 - 12 h 30 suivi d'un repas

### 1. Souhais de bienvenue

Le président, Monsieur Edi Ritter, au nom du comité de l'AGPL, souhaite la bienvenue cordiale aux personnes présentes.

L'invitation à l'assemblée générale d'aujourd'hui, l'ordre du jour et les divers rapports ont été envoyés par courriel ou par la poste, le rapport annuel du président a été publié sur le site web de l'AGPL en temps utile.

Les membres suivants se sont excusés :			
Nom	Prénom	Entreprise	Lieu
Montagner	Renzo	Comité	
Pahud	Nicola	Bati service	Perly
Honegger	Stefan	Gas-Center Honegger AG	Chur
Menétrey	Jerôme	JM Jerôme Menétrey SA	Grandcour
Locher	Reto	Green-Fire-Systems GmbH	Kölliken
Trösch	Peter	Membre d'honneur de l'AGPL	
Grosch	Philippe	Cattaneo Sanitaire SA	Genève
Tilhof	Patrick	CombiFuel Swiss Energy GmbH	Wangen SZ
Klaus	Daniel	Membre d'honneur de l'AGPL	
De Martis	Giuseppe	Gravag Energie AG	
Di Cesare	Walter	Di Cesare	Cudrefin
Di Paquale	Philippe	Atelier Pi	Confignon
Knell	Werner	Knell AG	Niederglatt

Participants à l'assemblée générale de l'AGPL du 27 juin 2023					
Membres, y.c. le comité	Actifs	Comité	Membres d'honneur	Avec droit de vote	Majorité simple
Avec droit de vote	7	4	2	13	7
	Passifs	Invités		Total des participants	
Sans droit de vote	0	0	0	13	

## 2. Approbation de l'ordre du jour

L'assemblée générale ne demande aucun changement de l'ordre du jour.  
Il est accepté à l'unanimité.

## 3. Nomination du scrutateur

Remo Kräutler (Flaga Suisse GmbH) se met à disposition pour compter les voix.  
Il est élu à l'unanimité.

## 4. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 avril 2022

Le procès-verbal en français et en allemand a été envoyé aux membres sous forme électronique ou papier pour consultation. L'assemblée ne pose/ne souhaite pas de questions et/ou de compléments.  
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, nous remercions l'auteur.

## 5. Mutations

Admissions, démissions, passages : État lors de l'AG		
Entreprise	Lieu	Justification
<b>Entrées</b>		
Admissions		
<b>Démissions</b>		
Bernard Fornay	Le Bouveret	Cessation d'activité
Carletti Sanitaire	Les Acacias	Cotisation annuelle non payée depuis 2021
Mazotti Haustechnik	Visp	Cotisation annuelle non payée depuis 2021
<b>Passages</b>		
H. Klössner GmbH	Egg	Passage de membre actif > membre passif

Urs Voegeli présente brièvement les mouvements de membres au sein de notre association et soumet au vote les démissions. Les démissions sont acceptées à l'unanimité. En l'absence de demandes d'admission, il n'est pas nécessaire de procéder à un vote. Le passage de membre actif à membre passif de Heiner Klössner GmbH est approuvé à l'unanimité.

Le président remercie Urs pour la bonne tenue du registre des membres.

Membres de l'AGPL			
État lors de l'AG	31.12.2021	31.12.2022	Différence
Membres d'honneur	5	5	0

Membres du patronat	1	1	0
Membres actifs	74	70	-4
Membres passifs	2	3	+1
Total	82	79	-3
Comité	5	5	0

## 6. Acceptation du rapport annuel du président

Le rapport annuel du président a été publié sur le site internet de l'AGPL.

L'assemblée accepte le rapport annuel à l'unanimité.

Le vice-président Matthias Felber remercie le président au nom de l'Association pour son travail au cours de l'année passée.

## 7. Acceptation des comptes annuels 2022

Schweizerischer Fachverband Flüssiggas (FVF)  
Association suisse professionnelle du commerce des gaz de  
pétrole liquéfiés (AGPL)



### Bilanz per 31.12.2022 (in Schweizer Franken)

<b>AKTIVEN</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>Vorjahr</b>	<b>PASSIVEN</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>Vorjahr</b>
Postkonto	117'611.05	123'739.67	Eigenkapital FVF	121'710.22	115'096.17
offene Mitgliederrechnungen	1'200.00	800.00	Transitorische Passiven	3'819.90	2'829.45
Transitorische Aktiven	0.00	0.00	Verlust / Gewinn	-6'719.07	6'614.05
<b>TOTAL AKTIVEN</b>	<b><u>118'811.05</u></b>	<b><u>124'539.67</u></b>	<b>TOTAL PASSIVEN</b>	<b><u>118'811.05</u></b>	<b><u>124'539.67</u></b>

### Erfolgsrechnung 2022

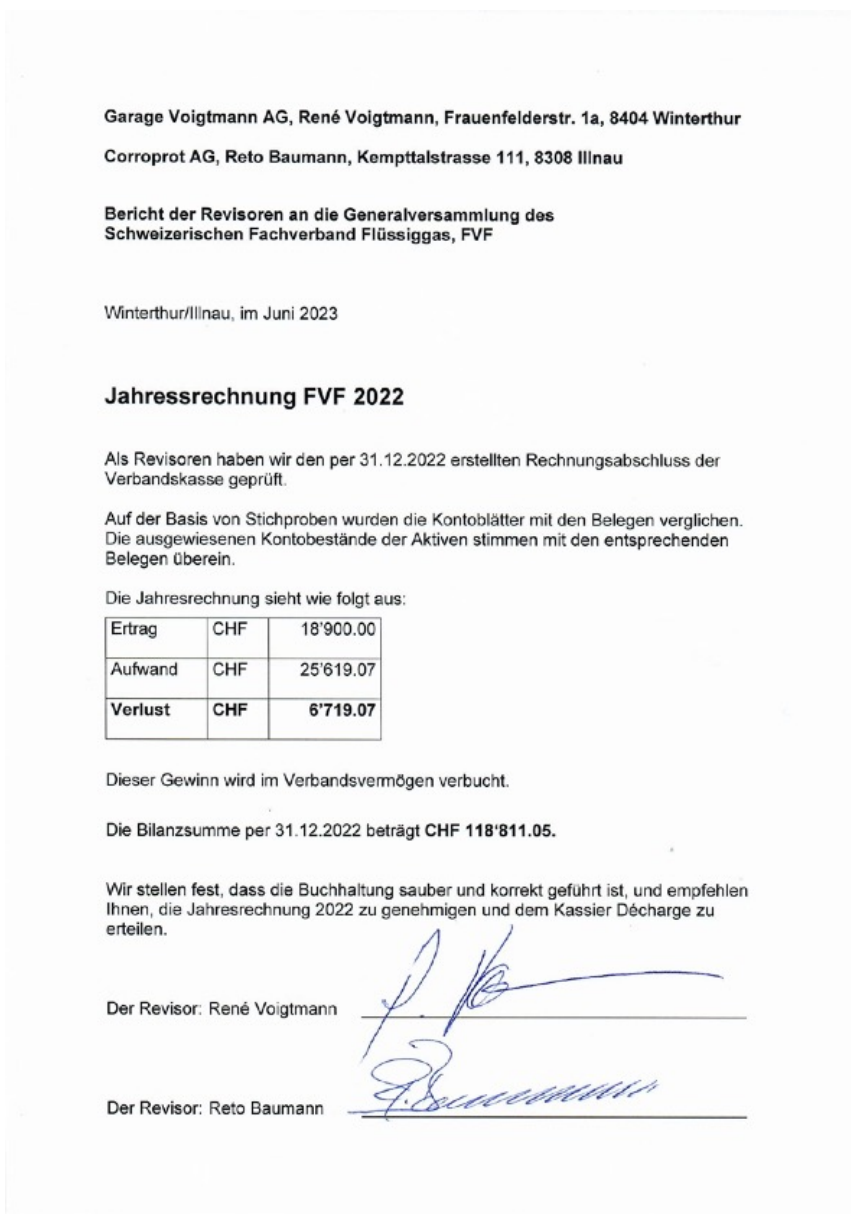
<b>AUFWAND</b>	<b>2022</b>	<b>Vorjahr</b>	<b>ERTRAG</b>	<b>2022</b>	<b>Vorjahr</b>
Lohnaufwand	13'095.00	12'050.00	Mitgliederbeiträge Aktive	18'500.00	27'000.00
Sekretariat / Buchhaltung	5'148.60	5'046.50	Patronatsmitgliederbeiträge	0.00	1'600.00
Sitzungsgelder Vorstand	2'595.60	1'836.80	Passivmitgliederbeiträge	400.00	300.00
Homepage	453.00	450.50	Mahngebühren	0.00	10.00
Generalversammlung	1'602.40	1'396.00			
Übersetzungskosten	872.50	600.00			
Hotline	1'105.00	174.45			
übriger Aufwand	746.97	741.70			
<b>TOTAL AUFWAND</b>	<b><u>25'619.07</u></b>	<b><u>22'295.95</u></b>			
<b>Verlust / Gewinn</b>	<b>-6'719.07</b>	<b>6'614.05</b>			
<b>AUFWAND</b>	<b><u>18'900.00</u></b>	<b><u>28'910.00</u></b>	<b>ERTRAG</b>	<b><u>18'900.00</u></b>	<b><u>28'910.00</u></b>

Urs Voegeli (chef des finances) présente et explique les comptes annuels.

Cette année, les revenus se limitent uniquement aux cotisations des membres. Il en résulte un déficit de plus de CHF 6000.—. En raison de la fortune importante de l'association, ce déficit est acceptable.

Les comptes annuels sont acceptés à l'unanimité. Au nom de tous les membres de l'association, le président remercie Urs et son épouse pour leur travail compétent en matière des finances de l'AGPL.

## 8. Rapport de révision



Le rapport signé a été présenté aux membres présents au moyen d'une présentation PowerPoint. Les membres n'ont aucune objection ou question au sujet du rapport de révision de 2022.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

### Décharge

La demande de l'organe de révision d'accepter les comptes et de donner décharge du comité a été acceptée sans opposition. Le président remercie Urs Voegeli et les deux réviseurs René Voigtmann et Reto Baumann pour leur travail de révision des finances de l'AGPL.

## 9. Fixation des cotisations annuelles des membres de l'association

Au nom du comité, Urs Voegeli propose à l'assemblée de ne pas changer les cotisations annuelles des membres actifs (CHF 300.—) et des membres passifs (CHF 200.—). Les membres donnent leur accord et approuvent les cotisations actuelles à l'unanimité pour une année supplémentaire.

## 10. Acceptation du budget 2023

Schweizerischer Fachverband Flüssiggas FVF  
Association suisse professionnelle des gaz de pétrole liquéfiés AGPL



### Budget 2023

Aufwand/Charges		Erlös/Produits	
Konto/Comptes	Betrag/Montants	Konto/Comptes	Betrag/Montants
Materialeinkauf <i>Achat matériel revente</i>	CHF 0.00	Diverse Erlöse <i>Vente divers</i>	CHF 0.00
Aufwand Kurse <i>Frais pour les cours</i>	CHF 2'500.00	Erlös aus Kursen <i>Produit cours divers</i>	CHF 0.00
Aufwand Werbung/PR/Lobbying/Hotline <i>Frais de publicité</i>	CHF 1'600.00	Beiträge LPG-Branche	CHF 0.00
Entschädigung Vorstand <i>Dédomagement comité</i>	CHF 12'000.00	Mitgliederbeiträge <i>Cotisation des membres</i>	CHF 19'000.00
Aufwand Sekretariatsbüro extern <i>Frais secrétariat externe</i>	CHF 5'000.00		
Aufwand Generalversammlung <i>Frais divers séances</i>	CHF 1'500.00		
Aufwand Übersetzungen <i>Frais de traduction</i>	CHF 800.00		
Finanzaufwand Steuer/Revision <i>Impôt</i>	CHF 400.00		
Übriger Betriebsaufwand <i>Autres frais</i>	CHF 800.00		
Homepage	CHF 1'000.00		
<b>Total Aufwand / total charges</b>	<b>CHF 25'600.00</b>	<b>Total Ertrag / total produits</b>	<b>CHF 19'000.00</b>
		<b>Gewinn</b>	<b>-CHF 6'600.00</b>

Urs Voegeli présente le budget. Le membre d'honneur Ruedi Selzam fait remarquer qu'il n'y a pas de recettes provenant des cours dans le budget. Edi Ritter informe les membres qu'on est en train de préparer des cours, mais que cela prendra encore plus de temps. Le budget est accepté à l'unanimité.

Le président remercie tous les membres pour leur soutien et les assure que le comité utilisera l'argent à sa disposition toujours de façon raisonnable.

#### Orientation


Activités du comité :

Le président communique des informations sur les activités du comité. Le comité a, de nouveau, établi un tableau des heures de travail, afin de permettre aux membres de prendre connaissance des charges et des activités de manière rétrospective et transparente.

#### AGPL - Helpline :

L'année dernière, notre membre d'honneur René Fischer a de nouveau dirigé notre Helpline. Pour donner suite à diverses demandes, René a fait 6 propositions qui seront traitées au point 12 de l'ordre du jour.

## b.) AK LPG Strategiekommission



**Bestehend aus folgenden:**

<b>7 mandatierten</b>	<b>7 nichtmandatierten</b>
- SUVA	- Caravaningsuisse
• SVS	- Flaga Suisse GmbH
• SVGW *	- Vitogaz Suisse AG
• SVTI	- TCS
• BFU *	- Suissetec
• IVA	- Gebr. GLOOR AG
• VKF *	- FVF


Organisationen.

- **Entsenden z.Zt. keinen Vertreter in die Kommission**
- **Nehmen unregelmässig an den Sitzungen teil**

An der Mitgliederversammlung vom **30. März 2023** wurden folgende **7 nichtmandatierten** Firmen/Organisationen/Verbände gewählt:

- Caravaningsuisse	(bisher)
- Flaga Suisse GmbH	(bisher)
- Vitogaz Suisse AG	(bisher)
- TCS	(bisher)
- Suissetec	(bisher)
- Gebr. GLOOR AG	(bisher)
- FVF	(bisher)

### • Was bedeutet das für den FVF, wenn er in der AK LP-Strategie-Kommission einen Sitz inne hat?



- Wir können weiterhin die FVFZiele in der Strategie-Kommission einbringen und sie zum Wohle unserer Mitglieder verteidigen.
- Wir können bei Aufnahmen von Neumitgliedern und Ausschlüssen im AK LPG mitbestimmen.
- Wir können die Anträge des AK LPG- Vorstandes vor der MV behandeln und mitbestimmen.
- Wir können auf die AK LPG- Projekte direkt Einfluss einnehmen.
- Wir können Richtlinien und Reglemente mitgestalten und mitbestimmen.
- Wir können zur Jahresrechnung und Budget vor der MV behandeln und mitbestimmen.
- Mit andern Worten, eine Mitgliedschaft im AK LPG als Firma/Organisation, die in der Strategie-Kommission Einsatz hat, kann sich nur an der AK LPG Mitgliederversammlung zu den vorliegenden Traktanden äusseren resp. darüber abstimmen. In der Regel werden die aus der MV Mitte gestellten Anträge weitergeleitet z.Hd. des Vorstandes und/oder der Strategiekommission.
- **Es lohnt sich also aktiv im FVF zu engagieren, denn der FVFvertreter in der Strategie-Kommission setzt sich für die Anliegen des FVFP Vorstandes und den Mitgliedern ein.**

16

Le président souligne l'importance de l'influence de la représentation de l'AGPL au sein de la commission stratégique.

L'AGPL est actuellement représentée par les membres suivants au sein du comité directeur du CT GPL et du groupe spécialisé Formation :

Comité directeur/Président                      Stefan Theiler

Groupe spécialisé Formation                      Remo Kräutler

Orientation L1 :

Comme annoncé lors de la dernière AG, le cercle de travail GPL a mis en place un groupe spécialisé Directive pour la révision de la L1. Sur mandat du comité de l'APGL, les membres suivants se sont mis à disposition :

Matthias Felber    Agreta AG

Benjamin Munz    Pro-Gaz

D'autres membres de l'AGPL étaient encore présents dans la commission L1, mais en tant que représentants de leurs employeurs :

Il est rappelé que le CT GPL a repris la L1 de la SSIGE et qu'il a, dans une première phase, éliminé tous les points qui ne correspondaient pas à la Directive 6517 de la CFST. Dans la deuxième phase, un groupe spécialisé composé de 12 personnes a été convoqué pour rendre la L1 « facile à lire/à comprendre ». La commission stratégique a terminé la version préliminaire de la nouvelle L1. Il restait encore plusieurs points cruciaux. La consultation est toutefois terminée. La L1 est actuellement traduite en français et en italien. La version allemande est déjà disponible sur le site internet du CT GPL.

Remo Kräutler informe que des améliorations ont été apportées à la protection antidéflagrante et que la surréglementation a pu être réduite.

Christof Haefeli signale une divergence entre la Directive CFST 6517 et la L1.

#### L1 - Chapitre 7.8.1

- Des tuyaux flexibles d'une pression de service supérieure à 50 mbar en aval d'un dispositif de régulation de la pression respectent cette exigence de sécurité s'ils satisfont à la classe 2 (norme SN EN 16436-1).

- Pour les raccords flexibles entre les récipients (phase gazeuse) et les régulateurs de pression, des tuyaux de classe 3 (SN EN 16436-1) suffisent.

Cette formulation ne correspond pas à la Directive CFST 6517.

##### 9.6.1 Exigences envers tuyaux flexibles

<sup>1</sup> Les tuyaux flexibles doivent être étanches aux gaz, résister à la pression et au froid et satisfaire aux normes reconnues en fonction de leur domaine d'utilisation.

##### ■ Phase gazeuse

Les tuyaux flexibles d'une pression de service  $\leq 50$  mbar respectent cette exigence de sécurité s'ils satisfont à la classe 1 (selon la norme SN EN 16436-1 [74]). Aucun tuyau de la classe 1 (selon la norme SN EN 16436-1) ne doit être utilisé pour les bateaux et les manifestations.

Les tuyaux flexibles d'une pression de service supérieure à 50 mbar respectent cette exigence de sécurité s'ils satisfont à la classe 2 (norme SN EN 16436-1 [74]).

Classe	Pression de service maximale bar	Pression d'éclatement minimale $23 \pm 2^\circ\text{C}$ bar	Température ambiante la plus basse $^\circ\text{C}$
1 (sans tube intérieur)	0,2	3,5	-20
2 (avec tube intérieur)	10	30	-30
3 (avec tube intérieur)	30	90	-30

Conformément à la norme SN EN 16436-1 [74]

Le comité s'occupera de clarifier ce problème.

## 12. Propositions

Proposition 1 : Changement de l'adresse de l'AGPL

Vitogaz ne souhaitant plus assurer la gestion du secrétariat à l'avenir, le comité propose la modification suivante :

Nouveau à partir du 1.7.23 :

**Schweizerischer Fachverband Flüssiggas (FVF)**

**Association suisse professionnelle des gaz de pétrole liquéfiés (AGPL)**

c/o Kuno Graber, Meisenweg 10A, 4552 Derendingen

Courriel : info@propan.com

À partir du 1.07.2023, le contact ne sera plus possible que par courriel ou par courrier.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Proposition 2 : Régulateur de pression avec PRV pour les véhicules routiers

L'AGPL intervient auprès du CSV pour que la notion de véhicules routiers soit précisée dans les instructions. Selon la norme EN 1949 - 6.1/6.3, cette réglementation ne s'applique qu'aux véhicules routiers de loisirs, et non aux food trucks par exemple.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Proposition 3 : Clarification de la question si, pour les bouteilles de gaz (remplissables) avec un raccord de tuyau, une autre norme que celle mentionnée dans le règlement des contrôleurs peut être appliquée

Stefan Theiler, en tant que président du CT GPL, est du même avis que le comité de l'AGPL, à savoir que les véhicules immatriculés en Suisse doivent également être conformes aux normes CH. Il s'occupera de donner les instructions appropriées aux organes compétents.

Proposition 4 : Clarification de la question comment et où la prise de gaz extérieure doit être raccordée dans une installation

On est d'accord sur le fait qu'une prise de gaz extérieure ne peut être raccordée ou connectée que conformément au règlement des contrôleurs, art. 3.14, al. 2. L'AGPL demande au CT GPL de respecter cette règle. Le membre d'honneur René Fischer (requérant) remet à Stefan Theiler la correspondance Fischer / bureau du CT GPL pour qu'elle soit traitée au sein du comité directeur du CT GPL.

Proposition 5 : Transport de bouteille à gaz dans des véhicules

La disposition de l'ADR 7.5.11. CV36 ne s'applique qu'au transport commercial, mais pas aux particuliers/transports privés. La disposition relative aux artisans doit être précisée et nos membres doivent ensuite être informés en conséquence à travers notre site internet. Stefan Theiler informe que Vitogaz dispose d'une fiche d'information qu'il fait vérifier et qu'il publiera ensuite sur le site internet du CT GPL.

Proposition 6 : Vanne d'arrêt dans la caisse à bouteille

Proposition au CT GPL (groupe spécialisé Formation) de définir si la « vanne jaune » sera acceptée ou non comme vanne d'arrêt pour le dispositif de contrôle du régulateur de pression à l'avenir. Stefan Theiler reprend directement cette proposition (documentation du membre d'honneur R. Fischer).

Proposition 7 : Robinet de bouteille comme organe d'arrêt (Règlement destiné aux contrôleurs Caravans « camping-cars »)

La proposition selon laquelle le CT GPL doit préciser si le robinet de la bouteille est considéré comme organe d'arrêt lorsque la bouteille et l'appareil se trouvent au même local, est acceptée. Il doit également définir ce que signifie « même local ».

Nous informerons ensuite nos membres sur notre site internet.

Proposition 8 : Information concernant les caravanes tels que les caravanes pliantes et les tentes-remorques

Étant donné que les caravanes tels que les caravanes pliantes et les tentes-remorques, du fait de leur construction, doivent d'abord être construites ou installées pour être utilisées, la lettre d'information du CT GPL envoyée aux offices de la circulation routière n'est pas correcte. La proposition selon laquelle le CT GPL doit corriger cette lettre



et informer les offices qu'ils n'ont pas besoin d'un contrôle du gaz est acceptée à l'unanimité. Stefan Theiler reprend les documents de proposition du membre d'honneur R. Fischer pour les traiter au sein du comité directeur du CT GPL.

### **13. Hommage / nominations**

Admissions

### **15. Divers**

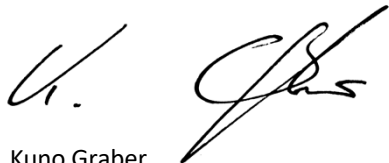
Projet d'appareils à gaz mobiles Commerce : Stefan Theiler informe que les critères sont en cours d'élaboration. Il est du même avis que le comité de l'AGPL, à savoir que les contrôles doivent être effectués par les contrôleurs de C+D à l'avenir.

Stefan Theiler informe également qu'il existe une proposition, mais qu'il s'agit d'un sujet très complexe (phase de gaz liquide).

Clôture de la partie officielle de l'assemblée générale : 12 h 30

Edi Ritter remercie les personnes présentes pour leur participation active et compétente et souhaite à tous « bon appétit » un bon retour.

Le secrétaire :



Kuno Graber